

## Repas d'enterrement.

*Conférence donnée aux membres de la S. H. V. R.*

*Dédié à mon ami Aloïs Theytaz.*

D'où vient cette coutume ?

L'histoire se tait. Rien dans les archives cantonales ; rien dans les archives paroissiales.

J'ai interrogé l'opinion des gens. Toujours la même réponse : « Ce fut de tout temps ainsi ». Un bon instituteur a hasardé ceci : « Les repas d'enterrement ont peut-être une origine païenne : quand un des leurs mourrait, ils se livraient à d'exubérantes réjouissances ». J'ai essayé, chez les bonnes vieilles, de retrouver sous la cendre de leur âge le feu vivant du souvenir : « Vous avez 94 ans et vous 84 ! Savez-vous d'où viennent les repas d'enterrement ? » Et la sempiternelle réponse d'arriver : « Ce fut ainsi de tout temps ».

Vous le voyez donc, dans notre val d'Anniviers, traîne une brume intense sur l'origine de ces repas.

Ce qui est certain, c'est que vers l'année 1508, cette coutume existait déjà sous une forme peut-être restreinte. Écoutez ce qui est écrit dans le testament de Perrerus Massy, de St-Jean : « En premier lieu, il recommande son âme au Très-Haut... Ensuite, il lègue pour distribuer une chaudière de potage avec ses appartenances, comme d'habitude, aux villages de St-Jean et de Grimontz, en remède de son âme et de ses prédécesseurs. Il donne à son épouse Guillaumette, tous ses biens meubles à posséder et à percevoir perpétuellement, pour lesquels elle devra préparer la dite chaudière aux deux villages ». (Archives St-Jean, N° 46). L'habitude est donc en vigueur, selon laquelle les parents du défunt doivent distribuer le jour de l'enterrement du potage. Mais où ? Pas de trace. Et à qui ? Il faudrait évaluer le nombre des invités à la grandeur de la chaudière ! Mais nous nous trouvons encore devant un relatif.

Vers 1600, dans le testament d'Antoine Morand de la Comba, nous trouvons des sources plus précises. Il « ordonne d'inhumer sa dépouille au cimetière de la vallée, et le jour de sa sépulture, d'accomplir ses funérailles ecclésiastiques d'après l'usage du lieu, de faire son honneur comme d'habitude et d'y inviter les voisins de La Comba et de Vissoie et les proches parents consanguins de Jenète, son épouse, fille de feu Jean de Torrenté ». (Château 143). L'habitude des repas d'enterrement subsiste donc. Nous savons en plus quelque chose sur les invités. Parmi les privilégiés les « voisins » et « proches parents ».

Le testament du curé de Vissoie, Gilles Massi, rédigé le 30 décembre 1696, nous apporte à peu près les mêmes renseignements. « Il ordonne d'ensevelir son corps dans le tombeau des prêtres de l'église paroissiale... de célébrer ses funérailles et l'honneur convenable avec ses consanguins, amis et voi-

sins du village de Vissoye. (Château 194). Donc l'habitude qui subsiste : les mêmes invités qu'en 1600 ; en plus les amis. Un curé de ce temps-là pouvait bien se payer ce luxe !

En faisant un saut vertigineux dans l'histoire, nous arrivons vers les années 1808-1811. Sous Napoléon, les repas d'enterrement prennent des proportions pantagruéliques, chacun voulant surpasser le voisin, (comme toujours en pareil cas). Schinner, dans la « Description du Département du Simplon » en parle ainsi, à propos de la vallée d'Anniviers : « Un usage tout inouï qui s'y observe est celui par lequel les personnes mariées vivent très frugalement pendant tout le temps de leur mariage, et cela, comme ils disent, pour pouvoir bien faire enterrer les leurs ; car ils donnent le jour de l'enterrement et du septième d'un adulte, de grandissimes repas à une centaine de personnes au moins. Tout abonde dans ces sortes de festins, le bon vin y pétillait dans les verres, des bouillies, des rôtis, des plats de toute espèce couvrent la table, autour de laquelle est une populace en bon appétit. On commence le repas par le fromage rôti, et on le finit de même. L'on assaisonne les viandes avec du miel qu'on étend par dessus ; tout y est profusion, et sans épargne ces jours-là ; il semble qu'ils veulent absorber les longues épargnes du décédé, et convertir ses funérailles en fête ». Nous savons donc quelque chose de plus. Les repas sont grandissimes, les « invités » sont une centaine au moins ; le menu, (et quel menu) est décrit dans ses détails.

En face de pareils abus, ne nous étonnons pas si le « Mémorial administratif », en 1811, porte l'ordre de supprimer radicalement des excès aussi déplacés.

Le maire de Vissoye, Antoine Cliva, dans sa lettre du 17 octobre 1811, se dit d'accord en principe de supprimer les repas d'enterrement. Cependant, il trouvait convenable de donner quelque rafraîchissement surtout en hiver (*sic*) à ceux qui venaient souvent de fort loin dans une paroisse si vaste, accompagner le défunt de leurs prières. (Château 333).

Ah ! Ces vieux Anniviards, comme ils comprenaient bien l'esprit de la loi ! Les abus cessent, c'est probable. Mais les rafraîchissements subsistent, puisque cette bonne vieille, née en 1841, m'a imperturbablement déclaré : « Les repas d'enterrement, ce fut toujours ainsi ».

L'histoire nous dévoile donc que les repas d'enterrement sont très anciens — que les invités étaient nombreux — que le menu était varié et abondant, trop abondant même, puisqu'on a songé à un moment donné à supprimer le tout.

Laissant l'histoire d'un passé éloigné, arrêtons-nous à un passé à peine enfui. Les repas d'enterrement auxquels nous avons assisté, nous Anniviards, qu'étaient-ils ?

Quand un adulte mourrait, un des premiers soucis des parents était de préparer le repas des funérailles.

Il fallait d'abord prévoir la quantité du menu, quoiqu'il fut invariable.

Environ 60-80 litres de vin, trois fromages vieux, trois fromages de l'année, assez de pain. Autrefois pain noir ; de nos jours pain blanc.

Puis, il fallait faire les invitations. Elles étaient plus ou moins vastes, suivant l'importance du défunt : les parents jusqu'au 4<sup>e</sup> degré et au-delà, les voisins, les amis, les autorités. En général, les parents du défunt préféraient avoir du monde, même s'ils devaient jeûner après. Car, malheur à ceux qui oublièrent quelqu'un qui aurait dû venir à l'enterrement, suivant les rubriques !

Il fallait ensuite mettre de l'ordre dans la salle communale : balayer, ranger les bancs, aérer, échauffer. Car il était rare que les repas se soient donnés ailleurs.

Et voici le jour de l'enterrement arrivé. Les parents du défunt donnaient déjà le déjeuner (vin, fromage, pain) aux porteurs, au cocher, et à ceux ou à celles qui prévoyaient une intensité d'émotion insurmontable !

Quand les cérémonies religieuses étaient achevées, tous ceux qui étaient venus à l'enterrement (ou à peu près tous), se rendaient à la salle communale. Sur les tables on trouvait les channes débordantes de vin, les « coupes de bois » bien alignées. Les pains coupés en deux, les morceaux de fromage vieux et frais en forme de triangle, déposés à distances égales. On plaçait les invités un peu suivant leur dignité ; les hommes d'un côté, les femmes de l'autre. Quand tout le monde était là, une autorité (le président, le juge, l'instituteur, parfois le prêtre) faisait une prière où l'on offrait ce que l'on allait manger pour l'âme du défunt.

Et le repas commence. Peu d'animation au début. On fait l'analyse morale du défunt. On s'entretient des parents qui sont plus ou moins inconsolables. Puis, on parle plus fort. C'est un crescendo dont l'allure est commandée par le vin, peut-être ! Cette vieille, chapeau à larges bords, fichu de soie noir, se plaint de la dureté des temps (je veux dire du fromage). Elle n'a plus de dents ! Ce célibataire, bon viveur, habits en drap du pays, chemise blanche, empesée, à col rabattu, avoue humblement que trop de pain ne lui convient pas. (C'est une manière de dire : « du pain, j'en ai assez chez moi, mais du fromage !... »)

A un moment donné, silence. Un homme se lève (le président, le juge, l'instituteur, le prêtre parfois, ou une autorité quelconque). Il prononce l'oraison funèbre du défunt. Ah ! ces discours d'enterrement, ils étaient bien faits, un peu tous, sur le même moule ! Que voulez-vous, il ne fallait parler que des qualités, et parfois, pour en découvrir, besoin était d'avoir de bons yeux ou de se munir d'une loupe ! A moins que l'on ait trouvé un orateur aussi convainquant que celui-ci : « Pourquoi pleurer ? St-Pierre est mort, St-Paul est mort, j'ai dit ». Ou bien aussi catégorique que cet autre : « Il n'a rien valu. Il est mort comme il a vécu ». Il s'agissait d'un homme qui avait eu le malheur de s'enlever volontairement la vie !

Déjà pendant le discours, et surtout après, les invités pleurent. Les sépa-

rations sont toujours pénibles. Les parents surtout mesurent tout le vide laissé par celui qui n'est plus, et les autres compatissent. C'est très humain, et très chrétien. Ce bon vieux tient les mains jointe devant lui sur la table. Ses doigts noueux se crispent, son cœur se gonfle. On devine un effort, il veut retenir ses sanglots. Par contre, cette femme d'en face pleure à chaudes larmes. A quoi bon les essayer ? elles couleront encore ; et elles coulent sur ses joues enflammées encore... encore...

Mais voici qu'un parent du défunt se lève à son tour. Il doit dire quelques mots. C'est toujours la même formule inscrite dans le rituel de la tradition : « Merci d'être venus. Pardonnez à celui qui n'est plus. Priez pour lui. Buvez un bon verre, il nous en a assez laissé ».

Il se fait déjà tard. Il y a deux à trois heures qu'on est à table. Celui qui a prié le Bénédicité, récite aussi la prière de clôture. Il fallait voir avec quelle foi ces braves Anniviards se signaient et joignaient les mains ! Il fallait les entendre souhaiter « Que l'âme du fidèle défunt repose en paix. Ainsi soit-il. »

Augmentez plus ou moins le nombre des invités ; allongez plus ou moins la durée du dîner, et vous aurez l'image de tous les repas d'enterrement, tels qu'ils se donnaient, jusqu'à nos jours depuis cent ans en arrière, peut-être.

Je dis jusqu'à nos jours. Je devrais dire jusqu'en 1935. Car on vient de supprimer les repas d'enterrement.

Est-ce un bien ? Est-ce un mal ?

Il y avait des abus. Les gens s'étant appauvris, il fallait parfois acheter le nécessaire ; ce qui était coûteux.

Beaucoup de gens qui n'étaient pas invités au repas, seraient venus accompagner le corps du défunt, mais ils craignaient de s'imposer pour la suite. Surcroît de soucis pour les parents en deuil qui devaient tout prévoir, et se mêler à ceux qui badinaient, alors qu'ils auraient voulu se livrer seuls à la douleur.

Tout autant de solides raisons pour abolir le repas d'enterrement.

Mais il ne faut pas oublier qu'au fond de ces repas d'enterrement, il y avait des convictions profondément chrétiennes et catholiques : l'idée de faire l'aumône ; l'idée de compatir à la tristesse de ceux qui pleuraient ; l'idée de se consoler mutuellement, proclamation explicite de la croyance à l'immortalité de l'âme.

Les repas d'enterrement ont vécu. Ils ne reviendront peut-être plus, à moins que les Anniviards jouent encore sur l'esprit de la loi.

Avec leur suppression, c'est encore une très vieille tradition qui s'en va. Et quand il n'y aura plus de tradition, il n'y aura plus de vrais Anniviards.

Vissoie, 2 juin 1935, s. Erasme !

*E. Epiney, vicaire.*